

CHARTE DU SLAT MONTAGNE

SLAT « Ski Loisirs Airbus Toulouse ».

Définition : Une charte est un ensemble de règles et principes fondamentaux d'une institution officielle.

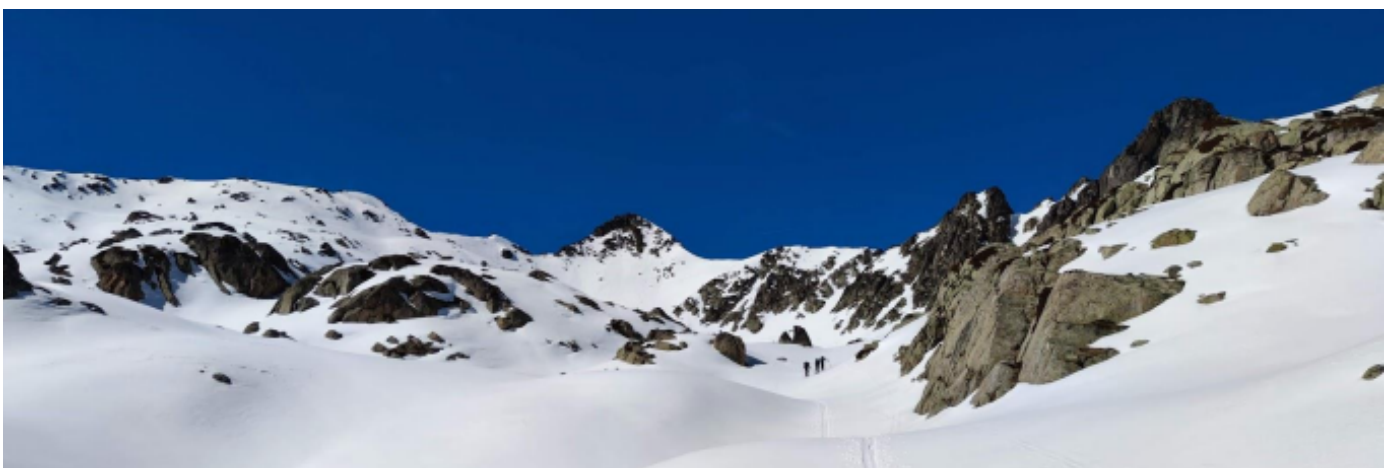
Pourquoi une charte : Au-delà de l'aspect officiel, le bureau du SLAT Montagne et les licenciés devons-nous appuyer sur des règles de base, pour le bon fonctionnement de la commission, avec comme objectif commun de tous nous impliquer ensemble dans la vie de l'association.

Le SLAT Montagne : Sous la conduite d'encadrants bénévoles, la commission montagne propose à ses licenciés des activités tout au long de l'année :

- Alpinisme ;
- Escalade ;
- Randonnée ;
- Ski Alpinisme ;
- Raquettes ;
- Canyoning ;
- Vélo de Montagne ;
- Trail.

Lieux de pratique : Le massif des Pyrénées pour des sorties à la journée ou au week-end, est le lieu privilégié, mais aussi d'autres massifs pour des séjours plus longs.

Affiliation : Le SLAT est une association loi 1901 et le slat montagne est affilié à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM). Le "SLAT Montagne" est une commission du SLAT « Ski Loisirs Airbus Toulouse ».



Contenu

- 1. La présidence**
- 2. Le Bureau**
- 3. Les référents**
- 4. La commission technique**
- 5. Licences FFCAM et SLAT**
- 6. Responsabilité Civile et Assurance**
- 7. Licence découverte**
- 8. Assemblée Générale et Réunion d'Information Générale**
- 9. Budget**
- 10. Encadrement**
- 11. Règles de Fonctionnement de l'Encadrement au SLAT Montagne**
- 12. Rôle et objectifs d'un encadrant**
- 13. Responsabilités de l'encadrement et du club**
- 14. Rappel sur l'encadrement des sorties**
- 15. Co-Encadrement au SLAT Montagne**
- 16. Validation du Status de Co-Encadrant**
- 17. Validation du Status d'Encadrant**
- 18. Recyclage des Encadrants**
- 19. Programme, Niveaux des sorties et Cotations**
- 20. Inscriptions aux sorties**
- 21. Ouverture du club aux mineurs de plus de 8 ans**
- 22. Note de frais et règlement**
- 23. Formations**
- 24. Prêt du matériel de sécurité**
- 25. Utilisation du matériel, gestion des Équipements**
- 26. Salles d'escalade**
- 27. Manifestations et communications**
- 28. Sécurité en montagne**
- 29. Déclaration d'accident**
- 30. Matériel de base**
- 31. Respect du milieu montagnard**
- 32. Liens Internet & Intranet**

1. La présidence

Les présidents des commissions sont désignés par le conseil d'administration.

2. Le Bureau

La commission du SLAT Montagne est constituée d'un bureau. Les membres du bureau sont élus tous les 2 ans par les licenciés lors de la réunion d'information, il comprend :

- Un secrétaire
- Un secrétaire adjoint
- Un trésorier en support au Conseil d'Administration du SLAT
- Un trésorier adjoint
- Deux responsables de la communication et des évènements
- Un référent par activité (Alpinisme, Randonnée, Ski Rando, Escalade, Formation, Matériel). Les Référents ne sont pas élus par les licenciés mais sont intégrés au bureau.

Le rôle du bureau est de veiller au bon déroulement de la vie associative, d'orienter, de définir et de préparer l'avenir du club, de préparer les réunions d'informations, de prendre des décisions quant à la gestion courante, de mettre en place une planification des besoins du club, de suivre l'application des délibérations prises en réunion, de faire respecter la réglementation dont la charte et les textes fédéraux (MEMENTO FFCAM—ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS), de communiquer vers les encadrants et les licenciés.

Des réunions trimestrielles sont en place pour partager la vie du club, échanger faire évoluer le club. Elles peuvent être complétées par des réunions extraordinaires pour répondre à un besoin spécifique, voire à une gestion de crise par exemple.

3. Les référents

Des référents pour chacune des activités ont été désignés au sein de SLAT Montagne. Leur rôle et leur objectifs sont de :

- Garantir les objectifs du SLAT dans le respect de la charte de la commission MONTAGNE
- Garantir l'équilibre et l'hétérogénéité des sorties découverte à confirmée, écoles spécifiques avant sorties, tout en progression/étalement sur la saison
- S'assurer de la présence de formations premier niveau sur un cycle de 2 ans selon la population et besoins des membres et futurs encadrants
- S'assurer de la cohérence avec les souhaits des licenciés et les aspirations fédérales.
- Donner un avis consultatif sur le niveau d'une sortie et les conditions en montagne.
- Préparer et présenter les bilans de fin d'année de l'activité durant la réunion d'information.
- Ces référents sont aussi :
- Point focal du club côté FFCAM (événements, évolutions activités, risques / informations, rappel sécurité)
- Communiquant vers les licenciés pour favoriser l'émergence d'encadrants
- Support organisationnel aux nouveaux encadrants, mise en place tutorat "ancien/nouveau"
- Dans l'accompagnement des initiateurs et des membres du club à la suite d'incidents/accidents, retour d'expérience et autres analyses de cause.

4. La commission technique

La commission technique regroupe l'ensemble des encadrants pour toutes les disciplines pratiquées au sein du club, à savoir :

- Alpinisme ;
- Ski de randonnée et ski alpinisme ;
- Randonnée ;
- Escalade ;
- Raquettes ;
- Canyon ;
- Formation ;
- VTT loisir ;
- Trail loisir.

La commission technique assure l'adéquation des sorties et leur contenu, les recommandations en termes de sécurité aux licenciés.

5. Licences FFCAM et SLAT

Le SLAT Montagne est affilié à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne à compter de la saison 2021-2022. Tous les adhérents à l'association, ou une section d'association multisports, affiliés à la FFCAM sont tenus d'être licenciés à la FFCAM.

Une adhésion au club du SLAT est indispensable. Cette cotisation club permet de bénéficier d'une assurance des locaux du SLAT (salles de réunion, logistiques SLAT ou CSE) et des manifestations diverses organisées par le club, de profiter du calendrier des sorties, d'un encadrement bénévole et qualifié, de formations gratuites dispensées par les encadrants.

Toutes les personnes doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation club et fédérale pour participer aux sorties.

L'inscription au club et à la FFCAM se fait directement au secrétariat du SLAT (en présentiel ou par téléphone, mail) en remplissant le formulaire adapté (disponible au secrétariat). La cotisation SLAT et la licence FFCAM sont prises en compte par le secrétariat du SLAT.

Les licences FFCAM et SLAT sont obligatoires pour toutes les sorties et activités de montagne et pour tout pratiquant.

6. Responsabilité Civile et Assurance

La FFCAM apporte une assurance responsabilité civile à tous ses licenciés, celle-ci est obligatoire lors de la prise de licence. Plusieurs niveaux d'assurances d'assurance optionnelle sont également proposés. Dans le cas d'une double licence FFCAM et FFME, seule l'assurance FFCAM sera prise en compte lors des sorties club. Voir informations sur www.ffcam.fr

7. Licence découverte

La licence découverte est un moyen facile de découvrir une activité au sein d'un club affilié FFCAM. Cette licence est délivrée pour une journée par la FFCAM. Elle vous assure pour la sortie de votre choix.

Prés requis : L'adhésion au SLAT est requise.

Voir infos sur www.ffcam.fr

Formalités :

- contacter un responsable du club au moins 2 jours avant la sortie choisie
- indiquer votre nom, prénom et date de naissance
- une fois la licence validée, une copie vous est transmise
- Attention : une fois inscrit, cette somme est due au SLAT, quel que soit les circonstances : annulation de votre part ou annulation de la sortie par l'encadrant

Conseil: faites en sorte de bien préciser la journée, vous ne serez assuré que pour la journée choisie. Faute de licence FFCAM, une licence découverte est indispensable pour une sortie.

8. Assemblée Générale et Réunion d'Information Générale

L'assemblée générale du SLAT a lieu tous les 2 ans. Le bureau du SLAT est élu et/ou renouvelé lors de cette assemblée générale. Le président du SLAT Montagne est nommé/renouvelé par le conseil d'administration du SLAT lors de cette assemblée.

La réunion d'information générale du SLAT Montagne a lieu chaque fin d'année (Novembre). Lors de cette réunion, un bilan de l'année écoulée est présenté, le fonctionnement du club y est rappelé, mais aussi les nouveautés dans le cadre de la formation, de l'encadrement ainsi que le calendrier des sorties de l'année suivante ou tout autre événement impactant la vie du club.

Pour participer de plus près à la commission, intégrer le bureau ou se positionner en tant qu'encadrant, rien de plus simple que de contacter les membres du bureau en place.

9. Budget

Le budget du SLAT Montagne est proposé, par la commission, au conseil d'administration du SLAT qui le valide en fonction des budgets alloués par le CSE. Le budget est suivi par les trésoriers qui rendent compte au conseil d'administration et au service comptabilité du CSE.

10. Encadrement

L'encadrement est effectué par des bénévoles, tous qualifiés et/ou diplômés au sein de la FFCAM et reconnus comme ayant une forte expérience dans l'activité qu'ils encadrent. Ils prennent sur leur temps personnel pour proposer au travers d'un programme annuel, une multitude de sorties, de la découverte à l'initiation, plus ou moins techniques, culturelles voire originales mais toujours conviviales.

Le rôle de l'encadrement est en priorité d'apporter une sécurité maximale aux pratiquants au travers de leurs compétences, la connaissance des règles de pratique et celle du milieu montagnard. Pour se faire, le SLAT Montagne a mis en place un encadrement double pour les sorties alpinisme, escalade et raids à skis. Les sorties ski de randonnée découverte et initiation peuvent être également proposées en double encadrement pour faciliter l'accueil de nouveaux arrivants et la gestion du groupe.

A noter que le club attache une forte importance à la gestion de groupe en limitant le nombre de sortants pour un encadrement (quelque-soit le nombre d'encadrants) et demande aux encadrants de suivre cette recommandation.

La finalité du club est d'amener le pratiquant à une autonomie et une responsabilité dans l'activité en évaluant en permanence les risques. Un tel objectif ne peut être atteint qu'en développant chez les pratiquants les compétences techniques mais aussi la capacité d'appréciation des risques encourus dans les ascensions et la capacité à prendre des décisions appropriées.

Chacune des sorties est différente. Chacune des sorties demande un encadrement spécifique. Le responsable de la sortie est le seul juge du nombre ou de la qualité des personnes qu'il peut prendre en charge, tout en respectant les règles de sécurité, les consignes, les recommandations.

Il peut à tout moment limiter le nombre de participants à la sortie, annuler une sortie ou renoncer à un objectif compte tenu des conditions externes (météo, neige, difficulté) ou internes (gestion du groupe, capacité physique des personnes dans le groupe).

11. Règles de Fonctionnement de l'Encadrement au SLAT Montagne

Sur les bases des textes fédéraux (MEMENTO FFCAM—ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS), le SLAT Montagne désigne les encadrants, de la sorte :

- Le président et le bureau décident de s'entourer d'encadrants qu'ils reconnaissent dans leur domaine d'activité, sur la base d'une forte expérience, de compétences à l'encadrement et de diplômes acquis au travers des formations fédérales FFCAM.
- Un encadrant au SLAT Montagne possède à minima un diplôme d'initiateur FFCAM ou équivalence ou/et d'une expérience reconnue par le club, issue de la pratique personnelle ou/et en club.
- Ce statut est validé par la reconnaissance par les instances du club (Président, Bureau et Référents) de la compétence de la personne à être encadrant.
- Cette reconnaissance est formalisée en fin de chaque année lors de l'établissement du programme pour l'année à venir, ainsi que par son intégration dans l'équipe des Encadrants.
- Voir les statuts définis par le club sur le co-encadrement et sur l'encadrement (Page 8).

12. Rôle et objectifs d'un encadrant

Être encadrant, c'est quoi ?

- Définir et partager les objectifs du club
- Participer à la vie du club
- Atteindre les objectifs du club en mettant en place des sorties accessibles à tous en fonction du niveau prérequis
- Mettre en place des formations pour les licenciés pour qu'ils deviennent autonomes, tout en transmettant les connaissances acquises
- Assurer la sécurité et la gestion du groupe, être dans l'obligation de prudence : connaissance des conditions en montagne, des courses, de la complexité et de la difficulté, des sortants en adéquation avec la sortie proposée, de la gestion du matériel, de limiter le groupe de participants, de préparer une analyse des risques
- Se former en continue via les cursus formation FFCAM, voire les recyclages et s'informer régulièrement

- Suivre les textes fédéraux (MEMENTO FFCAM–ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS)

13. Responsabilités de l'encadrement et du club

- Le SLAT Montagne s'appuie sur des textes fédéraux (MEMENTO FFCAM–ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS) explicitant le rôle et les consignes pour l'encadrement
- Il n'est nullement besoin d'être titulaire d'une qualification spécifique pour encadrer bénévolement au sein d'un club affilié FFCAM,
- Le président de la commission engage sa responsabilité en désignant les membres qu'il estime aptes à encadrer,
- Le président de la commission est responsable du choix des encadrants,
- Il s'assure que la personne désignée possède bien les qualités techniques et pédagogiques requises. Pour ce faire, il s'appuie sur une commission de formation composée de membres du bureau, de référents, d'encadrants qui ont accompagnés la personne dans la pratique et son engagement dans le club,
- Le président de la structure désigne les personnes qui encadreront les activités du club, tout en s'appuyant sur les textes de la charte et des textes fédéraux (MEMENTO FFCAM–ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS),
- La détention d'un diplôme d'initiateur est un gage rassurant de compétence et dénote une volonté du club de s'inscrire dans une démarche de formation de ses membres,
- Un programme détaillé précise qui est l'encadrant, le niveau, la difficulté de la course, le nombre de participants, le matériel, la notion d'adaptation en fonction des conditions, une liste des inscrits est communiquée via le site d'inscription fédéral.

14. Rappel sur l'encadrement des sorties

Le SLAT Montagne recommande et préconise la règle d'un encadrement double lors de sorties spécifiques :

- Pour les raids à ski : **Obligation de 2 encadrants par sortie**
- Pour les sorties alpinisme, escalade : **Obligation de 2 encadrants par sortie, sauf cas exceptionnels validés par le bureau**
- Pour les sorties ski alpinisme, alpinisme, voire randonnée à la journée ou au week-end :
 - Tenir compte des remarques faites lors des formations continues et recyclages (limiter à 5 participants par encadrant – à noter que la règle de 2 ou de 3 ne s'applique pas) ;
 - S'assurer de l'adéquation entre niveau de la personne et objectif terrain ;
 - Ne pas surcharger les groupes par encadrant, savoir se remettre en cause, savoir refuser une inscription, éviter de se regrouper à plusieurs sur un même versant de montagne.
- Dans le cas d'une sortie à 2 encadrants, scinder un groupe en 2 niveaux techniques/physiques si besoin ;
- S'assurer du bon niveau physique de chaque participant pour des activités comme la randonnée, le ski de randonnée, l'escalade, l'alpinisme et de connaissances et de bonne utilisation du matériel (apport des formations).

15. Co-Encadrement au SLAT Montagne

Les objectifs du club en matière de co-encadrement sont les suivants:

- Préparer le futur du club et assurer la relève ;
- Pallier un manque d'encadrants dans certaines disciplines ;
- Acquérir une expérience d'autant plus que le cursus de formation demande cette expérience ;
- Permettre un double encadrement, formateur pour tous ;
- Répondre à une demande plus importante de sorties ;
- Assurer un volet de sorties le plus large et varié possible ;

Le bureau du SLAT Montagne soutient cet engagement mais exige aussi des compétences. Cette formation de nouveaux encadrants passe par plusieurs étapes :

- Une forte connaissance des techniques et de la sécurité dans l'activité ;
- Une expérience acquise au cours de plusieurs années de pratique individuelle ou en club ;
- Une formation fédérale initiateur FFCAM ou un recyclage en cours dans l'année ;
- Un niveau minimum de base acquis ;
- Une volonté de s'engager sur plusieurs années dans le club.

16. Validation du Status de Co-Encadrant

Sur la base des précédentes étapes et tout en s'appuyant sur les statuts des formations fédérales MEMENTO FFCAM, le bureau du SLAT Montagne et les référents valident les compétences du futur co-encadrant.

Quels sont les prérequis ?

- Niveaux INITIE et PERFECTIONNE acquis en club ou auprès de la fédération FFCAM
- Formation « INITIATEUR » réalisée dans l'activité au sein de la FFCAM
- Expérience acquise et reconnue par les référents
- Liste de courses fournie par la personne
- Volonté de s'impliquer dans le club.

A compter de cette étape, le status de co-encadrant est reconnu au sein du club. Le co-encadrant intègre l'équipe d'encadrement. Il acquiert une expérience en co-encadrant des sorties et en accompagnant un encadrant dans l'activité. Le co-encadrant devra diversifier ses sorties de manière à apprendre au contact des autres encadrants du club.

17. Validation du Status d'Encadrant

Sur la base des précédentes étapes, et tout en s'appuyant sur les statuts des formations fédérales MEMENTO FFCAM, le bureau du SLAT Montagne et les référents valident les compétences du futur encadrant.

Quels sont les prérequis ?

- La formation « CERTIFICATION » dispensée par la fédération FFCAM permet de valider ce status.
- Le co-encadrement réalisé sur une période adaptée,
- Expérience acquise,
- Liste de courses fournie par la personne,
- Motivation à l'encadrement.

Sur ces bases, l'encadrant est reconnu au sein du club et devient autonome pour proposer des sorties dans l'activité.

18. Recyclage des Encadrants

Les initiateurs doivent se recycler au moins 1 fois tous les 6 ans pour conserver leurs droits informatiques et la validation des modules sur l'intranet FFCAM, la demande de carte de cadre fédéral par exemple. Aucune obligation mais des recommandations et du bon sens.

Le SLAT Montagne recommande à tous ses encadrants qui le souhaitent ou n'ayant pas pratiqué depuis plusieurs années de se positionner sur ce type de stage.

En parallèle un stage de recyclage peut être organisé en interne au SLAT Montagne et ce pour les thématiques comme la nivologie, la gestion de groupe, les techniques d'alpinisme et ski-alpinisme. Cette organisation interne est mise en place par un encadrant du club accompagné pour la validation technique d'un GHM. Une partie des frais de formation sont pris en charge par le club à hauteur de 45% (55% restant à charge des inscrits).

Intérêts pour le club et l'encadrement :

- réintégrer des informations qui évoluent sans cesse ;
- revisiter des techniques ;
- améliorer la gestion de groupe toujours en constante évolution ;
- remettre à plat des acquis ;
- Autoévaluation ;
- Assurer la transmission de formation.

19. Programme, Niveaux des sorties et Cotations

Un programme est défini en fin de saison (Novembre) pour l'année suivante. Ce programme est une référence. En fonction des conditions climatiques, nivologiques, le programme peut être modifié à tout moment par les encadrants responsables de la sortie.

En tant que licencié au SLAT Montagne, toutes les sorties listées au calendrier vous sont ouvertes, sous réserve de l'accord de l'encadrant. Les sorties sont adaptées à tous niveaux : découverte, initiation, moyen, confirmé, technique, tout en apportant sécurité, détente et convivialité.

Niveaux :

- **Découverte** : Sortie facile, idéale pour débiter, pour découvrir l'activité, dénivelée 400m/500m maximum ;
- **Initiation** : Sortie pour personnes ayant déjà pratiqué, apprentissage de certaines techniques en fonction de l'activité, dénivelée 800m/1000m maximum ;
- **Moyen** : Sortie pour personnes pratiquantes souhaitant se faire plaisir et acquérir plus de connaissance, dénivelée 1200m/1400m maximum
- **Confirmé** : Sortie pour personnes maîtrisant l'activité, capable d'évoluer en autonomie et pendant plusieurs jours, de pratiquer en cordée autonome, dénivelée >1200m/>1400m.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

- **Raid** : Randonnée de plusieurs jours en haute montagne exigeant une bonne condition physique ;
- **Ski Alpinisme** : Des notions de BSA « Bon Skieur Alpiniste » ou et TBSA « Très Bon Skieur Alpiniste » sont précisées. Ces sorties sont exigeantes physiquement et demandent un niveau technique adapté voire une connaissance des manipulations de corde ;
- **Alpinisme** : La pratique de l'alpinisme suppose un minimum de pratique de la randonnée en terrain haute montagne, voire de l'escalade complétée par une maîtrise des manœuvres de corde et de technique d'assurage.

Cotation :

- F : "Facile" Course accessible à tous ;
 - PD : "Peu Difficile" Course nécessitant parfois l'encordement ;
 - AD : "Assez Difficile" Course pour débutant en alpinisme ayant un bon niveau de randonnée en montagne ;
 - D : "Difficile" Course pour grimpeur pratiquant en leader de cordée, débrouillé en second nécessitant une bonne condition physique ;
 - TD : "Très Difficile" Course nécessitant une bonne préparation et très bonne condition physique, pour grimpeurs confirmés.
- Ces cotations sont à consolider avec la notion d'engagement, de longueur de course, de temps de course.
- Exemple : une course PD/AD sur une longueur de 900m à 4000m d'altitude (massif alpin ou autre) n'aura pas la même difficulté qu'une course AD+ moins longue et moins haute en altitude (massif pyrénéen).

20. Inscriptions aux sorties

Les inscriptions aux sorties sont déclenchées par l'encadrant, soit par messagerie, quelques jours, voire quelques semaines avant la sortie lorsqu'une réservation dans un refuge, un gîte est nécessaire.

Prenez contact avec l'encadrant pour vous inscrire. Pour une première sortie, il est recommandé de vous rendre à la réunion quelques jours précédant la sortie sur convocation de l'encadrant, pour rencontrer l'encadrant, pour que l'encadrant vous rencontre.

- L'encadrant a le devoir de s'assurer du niveau technique des personnes ;
- Les personnes ont le devoir de communiquer au mieux avec l'encadrement sur leur connaissance technique et leur capacité physique.

Grâce à ces informations, l'encadrant a toute autorité de limiter le nombre de participants, de refuser des personnes, voire d'adapter le niveau de la sortie, tout en s'appuyant sur des textes fédéraux MEMENTO FFCAM—ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS).

L'heure de RDV de la sortie est fixée par le responsable, le lieu du RDV est le parking du TOAC au "20 chemin Garric, Toulouse". Un co-voiturage est organisé au mieux en essayant d'optimiser le nombre de voitures.

L'encadrant informe le président, les membres du bureau, des personnes sortantes, ainsi que de tout changement de dernière minute (annulation, ajout de personnes, changement de destination).

21. Ouverture du club aux mineurs de plus de 8 ans

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Le principal objectif est de promouvoir la composante famille, initier les enfants à l'environnement montagne.

- Ces propositions ont été validées par le bureau du SLAT Montagne, les encadrants et portées à connaissance du président et trésorier du SLAT.
- Un âge limite de 8 ans est défini ainsi que le changement des statuts du club.
- Des activités dédiées peuvent être proposées aux enfants dans le calendrier.

Spécificité par discipline:

- Dans le cas d'une sortie Escalade pour les mineurs, la demande est faite à l'encadrant qui à toute autorité d'accepter ou de refuser le mineur. Dans ce cas de pratique de l'Escalade, la licence FFCAM et la carte SLAT sont obligatoires.
- Dans le cas d'une sortie randonnée pour les mineurs, la demande est faite à l'encadrant qui à toute autorité d'accepter ou de refuser le mineur. Dans ce cas de pratique de la randonnée, la licence FFCAM et la carte SLAT sont obligatoires.
- Les activités Alpinisme et Ski-Alpinisme ne sont pas encore proposées aux mineurs.

22. Note de frais et règlement

Les participants sortent en voitures individuelles ou en utilisant le véhicule du SLAT ou un véhicule de location que l'on remplit au mieux. Le remboursement des indemnités kilométriques est de 0.20€ du km, plus frais de péage et de parking.

Chaque personne ayant pris sa voiture pour covoiturer, est remboursée par les autres personnes, sur la base du barème annoncé.

23. Formations

Pour chaque discipline il existe des cursus bien définis. Des formations théoriques et pratiques sont régulièrement organisées toute l'année au sein du club, en salle ou lors des sorties extérieures.

Ces formations sont structurées par des niveaux dénommés INITIE, PERFECTIONNE et validés dans l'intranet fédéral FFCAM.

Ces formations de base sont organisées par le club, les comités régionaux (Occitanie, Nouvelle Aquitaine ou autres), voire au niveau national et amènent tout licencié à une certaine autonomie. Ce niveau de formation peut être porté à validation sous forme de module dans l'intranet fédéral FFCAM.

Les principales dates à retenir au SLAT Montagne:

- Décembre / Janvier pour la formation théorique « neige et avalanches » ainsi que « gestion des risques » et de la formation pratique « exercices de technique de recherche DVA »
- Printemps ou automne pour l'orientation théorique en salle et mise en pratique en forêt de nuit, comme en montagne ;
- mai/juin pour les techniques d'alpinisme et l'escalade : école de neige, techniques de cordes, rocher, grandes voies ;
- A ces dates s'ajoutent des sorties tout au long de l'année ou la formation est directement mise en valeur par les encadrants.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

La formation diplômante, plus poussée, organisée par le club ou les comités régionaux, voire au niveau national. Ce niveau de formation peut être validé dans l'intranet fédéral. Cette formation s'adresse aux pratiquants qui souhaitent aussi devenir encadrants et initiateurs.

Ces formations donnent lieu à la délivrance d'un brevet fédéral.

Voir infos sur www.ffcam.fr

Pour les formations fédérales diplômantes, avec l'obtention d'un diplôme fédéral, l'encadrant stagiaire avance les frais et s'engage moralement à encadrer ou à co-encadrer au sein du SLAT MONTAGNE pendant une durée de 2 à 3 ans. A l'issue des années et en fonction de l'investissement, de la participation de l'encadrant au sein de la commission, le bureau du SLAT montagne donne son avis sur le remboursement de la formation, du stage.

24. Prêt du matériel de sécurité

Le club met à la disposition de ses licenciés du matériel de sécurité (kits DVA, cordes). Ce matériel appartient au SLAT Montagne et ne peut être utilisé que dans le cadre des sorties club.

- **Règle 1** : Il est de la responsabilité de tous licenciés de maintenir ce matériel en l'état après son utilisation, de le ranger comme il a été trouvé (lovage des cordes, rangement des sangles des DVA).
- **Règle 2** : Le matériel utilisé lors d'une sortie est réutilisé la sortie suivante soit par vous-même, soit par un autre licencié. Il est donc important de signaler à l'encadrement toute dégradation ou tout dysfonctionnement instantanément après la sortie.
- **Règle 3** : Toute perte de matériel ou dégradation volontaire sera passible d'un remboursement intégral ou du coût de la réparation occasionnée.

Procédure de prêt des kits DVA, pelle et sonde

- Distribution du kit le matin de la sortie, sur le parking du TOAC ou sur le site de course, en présence de l'encadrant.
- Identification du nom de l'emprunteur et du numéro du kit si possible.
- Dès retour de la sortie, vérification du matériel, rangement par le sortant et l'encadrant.
- Remise du kit dans le local matériel par l'encadrant.

Retrait des cordes

- Responsabilité de l'encadrement uniquement pour la mise à disposition des cordes.

25. Utilisation du matériel, gestion des Équipements

Les équipements sont gérés par les gestionnaires désignés par le président de la commission. Cette gestion est formalisée par la tenue d'un registre contenant les fiches récapitulatives des cordes et des DVA.

Ce registre est disponible dans le local de stockage du matériel.

a. Liste du matériel du SLAT Montagne

Kits Détecteurs Victimes Avalanches :

- Kits incluant le détecteur, la pelle et la sonde.

Cordes :

- cordes de rappel pour l'escalade et l'alpinisme en grandes voies
- cordes à simple pour l'escalade en moulinette en falaise
- cordes à simple pour la salle d'escalade (stockées dans un local au gymnase du COSEC)

b. Rangements

Les cordes sont entreposées dans un local avec identification murale : « cordes à simple » et « cordes à double ». Les DVA, pelles et sondes, sont également stockés sur une étagère dans le même local.

c. Contrôles

La législation : Le contrôle de l'ensemble des équipements doit être réalisé au minimum une fois par an. Les contrôles complémentaires et autres actions sur les équipements sont consignés dans chaque fiche de vie-

Le SLAT Montagne se donne pour objectifs :

- Kits DVA : Les gestionnaires équipements font un contrôle complet en début et fin de saison. Chaque DVA est annuellement contrôlé (bon fonctionnement, changement et retrait des piles). Les DVA sont tous les 4 à 5 ans envoyés chez le fournisseur pour un contrôle technique. Chaque utilisateur doit en vérifier le fonctionnement en début et en fin d'utilisation et signaler à l'encadrant toute anomalie.
- Cordes : L'encadrant réalise un contrôle visuel après chacune des sorties. Les gestionnaires équipements réalisent 2 fois par an un contrôle spécifique.

d. Renouvellement

Le matériel est renouvelé sur une base :

- de fréquence d'utilisation,
- de dates d'achat,
- et dates prévisionnelles de mise au rebus,
- voir de dégradation ou de dysfonctionnement constaté.

26. Salles d'escalade

La mairie de Toulouse ainsi que le Lycée d'AIRBUS mettent à la disposition du SLAT Montagne:

- La salle d'escalade du COSEC (rue Ferdinand Laulanie – Mirail) tous les jeudis soirs de 20h à 22h, du mois de septembre au mois de juin.
- La salle d'escalade du LYCÉE Airbus (220, chemin du sang de serp) tous les dimanches soirs de 17h00 à 19h00.

Les seules périodes de fermeture sont :

- les vacances estivales, de Noël,
- les jours fériés ou informations transmises par l'encadrement.

Un encadrement est nécessaire. Les initiateurs assurent la formation, la sécurité, le respect du lieu et le respect des horaires et le respect du règlement d'utilisation des équipements sportifs. Les licences FFCAM et SLAT sont obligatoires.

27. Manifestations et communications

CHARTE DU SLAT MONTAGNE

Pour rassembler les adhérents, plusieurs manifestations sont mises en place tout au long de l'année, soirées formations, diaporamas, participation à la coupe Gerome (mars), le repas des commissions (mai), une soirée pique-nique (juin), les journées du SLAT (novembre), le week-end encadrants. Le club communique également vers ses licenciés sur tous les événements départementaux, régionaux et nationaux.

28. Sécurité en montagne

La sécurité est l'affaire de tous et pas uniquement de l'encadrement. Ci-dessous quelques règles élémentaires de sécurité en montagne (Voir aussi MEMENTO FFCAM–ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS).

- Ne jamais partir seul, informer une autre personne de son itinéraire
- Préparer la course par l'étude du terrain sur la carte ou coordonnées GPS
- Prendre la météo et le bulletin de risque d'avalanche au plus récent
- Partir tôt (été comme hiver), rentrer tôt
- Etre conscient de ses possibilités et de ses connaissances
- Examiner les zones à risque sur le terrain
- Savoir se servir du matériel emporté (DVA, pelle, sonde, piolet, crampons, corde, broches...)
- Porter des vêtements adaptés à la saison
- Gérer les pauses ravitaillement et repos
- Porter des lunettes et appliquer un écran total (été comme hiver)
- Ne pas hésiter à faire demi-tour
- Savoir demander du secours (position YES / NO)
- Avoir préparé un fond de sac
- Préparer une pharmacie individuelle

Numéro européen : 112

Outre le fait qu'il n'y ait qu'un seul numéro à connaître pour tout l'espace européen, ce numéro vous sera accessible depuis votre portable en passant par un réseau autre que celui pour lequel vous payez un abonnement, ceci augmentant la couverture potentielle et donc l'accessibilité aux secours.

Une fiche alerte sous format plastifié est distribuée à la demande des licenciés. Cette fiche donne sur son recto un support de renseignements à fournir lors d'un premier contact avec les secours et sur son verso les coordonnées des secours en montagne pour le massif Pyrénéen.



fiche-alerte
secours.pdf



ICE

Un exemple de fiche « ICE » comme « In Case of Emergency » à personnaliser incluant les N° de téléphone des familles à contacter en cas d'accident.

Note : « **A LAISSER EN FOND DE SAC** »

Plus de précisions, par massif, une **fiche avec numéros de téléphone des PGHM (ligne directe)**

- Oloron (64) : 05.59.10.02.50

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

- Pierrefitte (65) : 05.62.92.71.82
- Luchon (31) : 05.61.79.28.36
- Savignac les Ormeaux (09) : 05.61.64.22.58
- Osseja (66) : 04.68.04.51.03
- SECOURS 31 : 05.61.89.31.31
- SECOURS 65 : 05.62.92.41.41

A savoir : les PGHM ne sont pas habilités à déclencher une logistique de secours, pour plus d'efficacité composer le 112.

29. Déclaration d'accident

En cas d'accident, une déclaration est à renvoyer au SLAT et la FFCAM dans les 5 jours :

Pour le SLAT :

Secrétariat du SLAT
20 Chemin de Garric
31200 Toulouse
Téléphone : 05 34 40 96 70
Télécopie : 05 34 40 96 79

ASSURANCE ALLIANZ

Contact: Sandrine FLORENT du lundi au vendredi 9h -12h30 -14h -17h30
Tel : 05 61 23 27 29
Mail : cseairbus@jdg-assurances.fr

En cas d'urgence nécessitant l'intervention d'ALLIANZ Assistance

Contact: +33(0) 1 42 99 64 72,
Demander le Protocole d'Allianz Assistance
Préciser le numéro de Protocole : B 921 300
N° de Contrat : 62 553 903

Attention : la prise en charge des frais est soumise à accord préalable du plateau médical

Pour la FFCAM :

Pour toute autre mise en œuvre des garanties, vous pouvez déclarer votre sinistre dans les 15 jours à GRAS SAVOYE MONTAGNE (tél 09 72 72 22 43) :

- soit par courrier, en envoyant la déclaration de sinistre dûment remplie (téléchargeable ci-dessous) à l'adresse suivante : GRAS SAVOYE Service FFCAM, Parc sud Galaxie, 3B rue de l'Octant, BP 279, 38130 Echirolles cedex
- soit directement en ligne sur le site internet de Gras Savoye

30. Matériel de base

Partir en montagne n'est jamais anodin. Ce milieu potentiellement hostile demande une certaine vigilance, le respect de certaines règles, de l'encadrement, avec un matériel adapté à la sortie prévue.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Voici donc une liste de matériel minimum nécessaire dans votre sac à dos, qu'il faudra adapter à la saison, à l'altitude, à la météo, au type de course, aux conseils donnés par l'encadrement, matériel de base pour toutes les activités :

- veste imperméable-respirante (type goretex) ;
- polaire ou doudoune ;
- sous-vêtements évacuants l'humidité ;
- 1 paire de gants ;
- lunettes, crème solaire ;
- bonnet, chapeau ou bandana ;
- réserve d'eau ou thermos.

En montagne, votre sac peut être votre sécurité. Prévoyez un fond de sac avec :

- couvertures de survie (une grande pour le sol, une alu/or pour le corps) ;
- pièce d'identité et/ou carte FFCAM ;
- frontale ;
- sifflet ;
- grand sac poubelle ;
- bougie, briquet ;
- gants ;
- quelques barres énergétiques ;
- petite pharmacie personnelle avec antalgique et elastoplast.
- numéros de téléphone des PGHM.

Enfin pour les activités bien spécifiques, le matériel adapté, contrôlé et obligatoire :

Ski Alpinisme : skis, peaux encollées, couteaux, 1 paire de gants de rechange, masque, crampons, piolet, DVA, pelle et sonde, casque conseillé.

Alpinisme : chaussures rigides, casque obligatoire, crampons, piolet droit ou piolets techniques, paire de gants chauds, baudrier, système d'assurage, 1 mousqueton à vis, 1 longe, masque. DVA, pelle et sonde pour l'alpinisme hivernal

Raquette : chaussures, raquettes, guêtres, crampons, piolet droit, DVA, pelle et sonde

Randonnée : chaussures rigides ou souples suivant le terrain, crampons, piolet droit

Escalade : casque, chaussons, baudrier, système d'assurage, 1 longe avec mousqueton à vis

Canyon : combinaison, casque, baudrier, système d'assurage avec double longe

En fonction de la durée de la sortie, week-end ou plusieurs jours, du degré d'autonomie, du choix d'hébergement ou du bivouac, l'encadrant spécifie le matériel complémentaire.

31. Respect du milieu montagnard

L'environnement en montagne évolue depuis quelques années de façon très significative. La spécificité du milieu montagnard implique prudence, vigilance et humilité dans l'appréciation des conditions de la montagne. Par leur comportement, les participants à une sortie sont également sensibles au respect de l'environnement naturel et humain.

32. Liens Internet & Intranet

Plus d'informations sur :

- <http://slat.asso.fr/>
- <http://montagne.slat.asso.fr/>
- <http://ffcam.fr>
- <https://www.facebook.com/groups/slat.section.montagne>
- MEMENTO FFCAM – ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS Septembre 2023



MEMENTO FFCAM
2023 - VF.pdf

Bonne Montagne à Tous

LE BUREAU du SLAT Montagne